

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 368 109
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 89120070.1

(51) Int. Cl.⁵: A47F 7/02, A47F 5/11

(22) Date de dépôt: 28.10.89

(30) Priorité: 02.11.88 CH 4075/88
19.12.88 FR 8816885

(43) Date de publication de la demande:
16.05.90 Bulletin 90/20

(84) Etats contractants désignés:
AT BE DE ES GB GR IT LU NL SE

(71) Demandeur: **SWATCH AG**
Jakob Stämpflistrasse 94
CH-2500 Biel(CH)

(72) Inventeur: **Bruno, Niklaus**
Ländtstrasse 32
CH-2500 Biel(CH)

(74) Mandataire: **Caron, Gérard et al**
ICB Ingénieurs Conseils en Brevets SA
Passage Max. Meuron 6
CH-2001 Neuchâtel(CH)

(54) **Présentoir, notamment pour montres.**

(57) Le présentoir comprend une plaque de présentation 8 munie de crochets 12 pour recevoir des objets 14 et des moyens de piètement 6 pour poser le présentoir sur un plan horizontal. Il comprend également une plaque de maintien 10 s'étendant devant la plaque de présentation, parallèlement à celle-ci, ainsi que des moyens d'accrochage 16 pour fixer le présentoir à un plan vertical et des moyens d'attache 18 pour attacher les moyens de piètement à la plaque de présentation.

Fig. 1

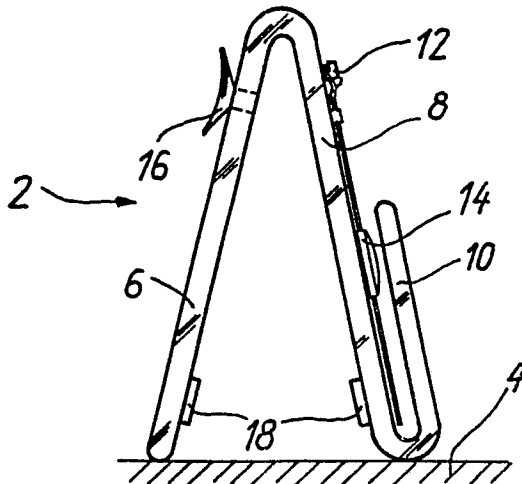
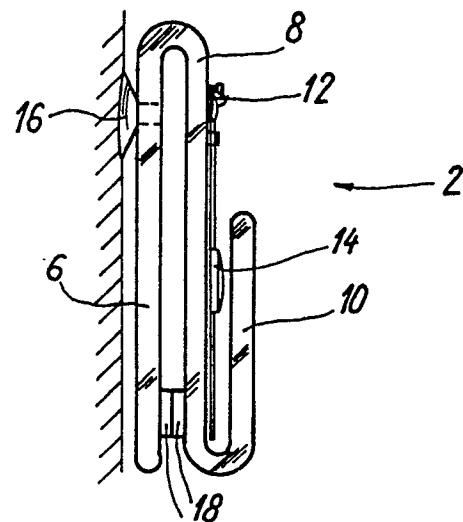


Fig. 3



EP 0 368 109 A1

PRESENTOIR, NOTAMMENT POUR MONTRES

La présente invention concerne un présentoir destiné à recevoir des objets divers, tels que des montres, des papillons ou autres. L'invention concerne plus particulièrement un présentoir pouvant être posé sur un plan horizontal ou accroché à un plan vertical.

Le présentoir selon l'invention trouve son utilisation dans des magasins, pour la présentation d'objets destinés à être vendus ainsi que, dans un cadre domestique, pour le rangement d'objets.

On connaît des présentoirs ou des dispositifs de rangement pour des objets usuels tels que des cravates, des clés ou des vêtements. Cependant, on ne connaît pas de présentoir spécialement prévu pour le rangement d'objets telles que des montres. Or, les montres sont devenues depuis quelques années des objets de consommation courante de sorte que de nombreuses personnes possèdent plusieurs montres.

Le rangement de ces montres pose un problème particulier, notamment lorsque le bracelet de montre a tendance à conserver la forme du poignet, comme c'est le cas pour les bracelets en cuir, en matière plastique ou en tissu.

Par ailleurs, à l'inverse des porte-cravates ou des porte-manteaux qui sont conçus pour être suspendus dans une penderie, ou conçus pour être fixés à un mur, il est souhaitable que, dans un cadre domestique, un présentoir pour des objets tels que des montres puisse être soit posé sur un plan horizontal, par exemple sur un bureau ou sur une étagère, soit accroché à un mur, par exemple dans une cuisine, une salle de bain ou une chambre. De même, dans le cas où le présentoir est utilisé dans la vitrine d'un magasin pour présenter des objets à la vente, il est intéressant de pouvoir soit poser le présentoir soit l'accrocher, aussi bien pour des raisons pratiques qu'esthétiques.

Le problème posé est résolu selon l'invention par un présentoir comprenant une plaque de présentation munie de moyens de réception pour recevoir des objets à présenter, et des moyens de piètement ayant une première extrémité reliée à la plaque de présentation et une seconde extrémité s'écartant de cette plaque pour poser le présentoir sur une surface sensiblement horizontale, ledit présentoir étant caractérisé en ce qu'il comprend en outre des moyens d'accrochage pour accrocher ledit présentoir sur un plan sensiblement vertical, des moyens d'attache pour attacher, de manière amovible, la seconde extrémité des moyens de piètement à la plaque de présentation, lorsque le présentoir est accroché sur un plan sensiblement vertical, et une plaque de maintien s'étendant devant la plaque de présentation, lesdites plaques

étant sensiblement parallèles et la distance entre elle étant légèrement supérieure à l'épaisseur des objets à présenter.

Il est clair que le présentoir proposé peut être utilisé pour des objets autres que des montres. De manière générale, il permet de présenter des objets qui peuvent avoir une forme différente selon qu'ils sont ou non dans le présentoir. Le présentoir selon l'invention peut être ainsi également utilisé par exemple pour le rangement de papillons.

La plaque de maintien peut recouvrir au moins la moitié de chaque objet présenté ou comporter une pluralité de bandes parallèles. Dans le dernier cas, lorsque le présentoir est destiné à la présentation de montres, la plaque de maintien peut comprendre au moins deux bandes recouvrant chacune au moins une partie d'un brin de bracelet de montre.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront mieux de la description qui va suivre, donnée à titre illustratif mais non limitatif, en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- les figures 1 et 2 illustrent respectivement en vue de côté et en vue de face, un présentoir selon un premier mode de réalisation de l'invention,
- la figure 3 représente, en vue de côté, le même présentoir fixé sur un plan sensiblement vertical,
- la figure 4 illustre une variante de réalisation, dans laquelle les moyens de piètement sont constitués par deux pieds,
- la figure 5 illustre une variante de réalisation de l'invention dans laquelle la liaison entre la plaque de présentation et les moyens de piètement comprend une charnière,
- les figures 6a et 6b illustrent un présentoir selon l'invention pouvant être transformé en une mallette de transport, et
- les figures 7, 8 et 9 montrent différentes variantes de réalisation de la plaque de maintien.

Les figures 1 et 2 illustrent un présentoir 2 selon l'invention posé sur un plan horizontal 4. Ce présentoir est constitué essentiellement d'une plaque unique pliée en deux endroits qui définissent une première partie formant un moyen de piètement 6, une deuxième partie formant une plaque de présentation 8 et une troisième partie formant une plaque de maintien 10. Des moyens de réception 12, tels que des crochets, sont prévus sur la plaque de présentation 8 pour recevoir des montres 14. La plaque 6 comporte un côté relié à la plaque et un autre côté s'écartant de la plaque, de manière à pouvoir poser le présentoir sur le plan 4.

Le présentoir selon l'invention comprend égale-

ment des moyens permettant d'accrocher le présentoir sur un plan sensiblement vertical, comme représenté sur la figure 3. Ces moyens d'accrochage 16 peuvent être constitués par exemple de ventouses, notamment lorsque le présentoir est destiné à être accroché dans une salle de bain ou dans une cuisine. Ces moyens pourraient être également constitués de vis ou de tout autre moyen d'accrochage connu. Des moyens d'attache 18, de préférence de type magnétique, sont en outre prévus sur des faces en regard de la plaque de présentation 8 et de la plaque 6. Ces moyens d'attache assurent une meilleure rigidité au présentoir lorsqu'il est accroché sur un plan vertical tout en rendant plus attractive la présentation des montres.

Le présentoir selon l'invention est caractérisé enfin en ce qu'il comprend une plaque de maintien 10 qui s'étend parallèlement à la plaque de présentation 8 et devant celle-ci pour former un espace ayant une épaisseur très légèrement supérieure à celle des objets à présenter.

Cette plaque de maintien 10 permet de ranger des montres efficacement et de manière attractive, et notamment des montres comportant un bracelet en cuir, en matière plastique ou en tissu qui, lorsqu'elles sont portées, ont tendance à conserver la forme du poignet.

Le présentoir représenté sur les figures 1 à 3 est particulièrement intéressant car il est de construction simple et peu coûteuse, tout en présentant un aspect esthétique attractif. En effet, les éléments essentiels de ce présentoir, à savoir les plaques 6, 8 et 10, sont obtenues par pliage d'une plaque unique par exemple en plexiglas (marque déposée).

Le présentoir illustré sur les figures 1 à 3 constitue un mode préféré de réalisation de l'invention. Il est bien clair que d'autres modes de réalisation peuvent être envisagés. A titre d'exemple, certains modes de réalisation intéressants sont représentés sur les figures 4 à 9.

Le présentoir représenté sur la figure 4 diffère de celui représenté sur les figures 1 et 2 essentiellement en ce qui concerne le mode de réalisation des moyens de piètement 6. Celui-ci se compose ici d'une bande 20 reliée à la partie supérieure de la plaque de présentation 8, cette bande se prolongeant par deux pieds 22, 24 qui assurent la stabilité du présentoir lorsqu'il est posé sur un plan horizontal.

Dans le mode de réalisation de la figure 5, la plaque 6 et la plaque de présentation 8 sont reliées par une charnière 26. Cette charnière comporte avantageusement un point dur pour définir l'angle optimal entre les plaques 6 et 8 lorsque le présentoir est posé sur un plan horizontal.

La liaison entre la plaque 6 et la plaque 8 peut

être réalisée également par un assemblage comprenant deux charnières 28, 30 et une bande 32 comme on l'a représenté sur les figures 6a et 6b. Cette structure est légèrement plus complexe, mais elle présente l'avantage que l'on peut rabattre la plaque 6 devant la plaque de maintien 10 (figure 6b). On transforme ainsi le présentoir en une mallette de transport en ajoutant simplement une poignée 34 sur la bande 32.

On a représenté sur les figures 7 à 9 différents modes de réalisation de la plaque de maintien 10. Cette plaque a pour fonction d'empêcher que l'objet présenté ne s'écarte de la plaque de présentation 8.

Cette plaque de maintien 10 peut être constituée d'une bande de relativement faible largeur recouvrant uniquement la boîte de montre (figure 7), ou de deux bandes 10a, 10b disposées pour recouvrir chacune une partie d'un brin du bracelet à proximité de la boîte de montre (figure 8). Enfin, la plaque de maintien 10 peut être disposée aussi bien horizontalement que verticalement (figure 9).

Revendications

1. Présentoir (2) comprenant une plaque de présentation (8) munie de moyens de réception (12) pour recevoir des objets à présenter, et des moyens de piètement (6) ayant une première extrémité reliée à la plaque de présentation et une seconde extrémité s'écartant de cette plaque pour poser le présentoir sur une surface sensiblement horizontale, ledit présentoir étant caractérisé en ce qu'il comprend en outre :

- des moyens d'accrochage (16) pour accrocher ledit présentoir sur un plan sensiblement vertical ;
- des moyens d'attache (18) pour attacher, de manière amovible, la seconde extrémité des moyens de piètement à la plaque de présentation, lorsque le présentoir est accroché sur un plan sensiblement vertical ; et
- une plaque de maintien (10) s'étendant devant la plaque de présentation, lesdites plaques étant sensiblement parallèles et la distance entre elles étant légèrement supérieure à l'épaisseur des objets à présenter.

2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que la plaque de maintien (10) recouvre au moins la moitié de chaque objet présenté.

3. Présentoir selon la revendication 2, destiné à la présentation de montres, caractérisé en ce que la plaque de maintien (10) recouvre au moins le boîtier de montre.

4. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que la plaque de maintien (10) et la plaque de présentation (8) sont formées par pliage d'une plaque unique.

5. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que la plaque de maintien (10) comporte une pluralité de bandes parallèles.

6. Présentoir selon la revendication 5, destiné à la présentation de montres, caractérisé en ce que la plaque de maintien (10) comprend au moins deux bandes recouvrant chacune au moins une partie d'un brin de bracelet de montre.

7. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les moyens de piètement (6) sont constitués par une plaque comprenant un premier côté relié à la plaque de présentation et un second côté formant la base du piètement.

8. Présentoir selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de piètement (6) et la plaque de présentation (8) sont formés par pliage d'une plaque unique.

9. Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les moyens d'attache (18) sont de type magnétique.

25

30

35

40

45

50

55

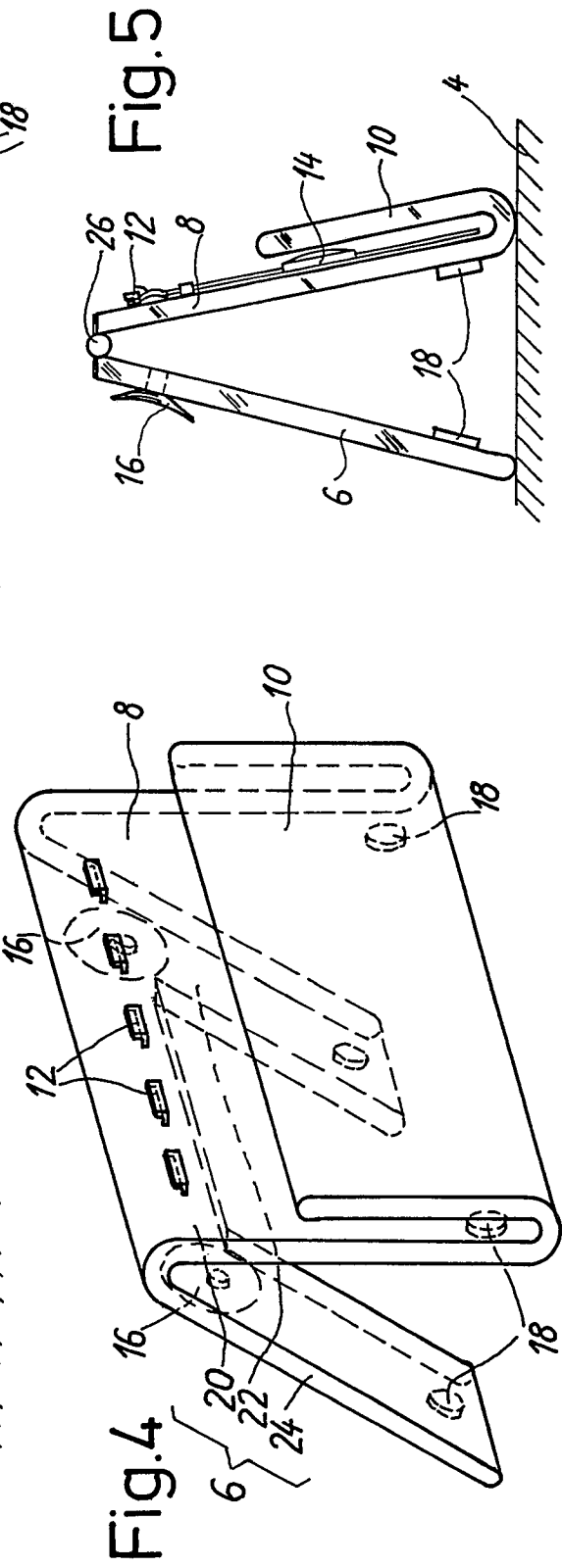
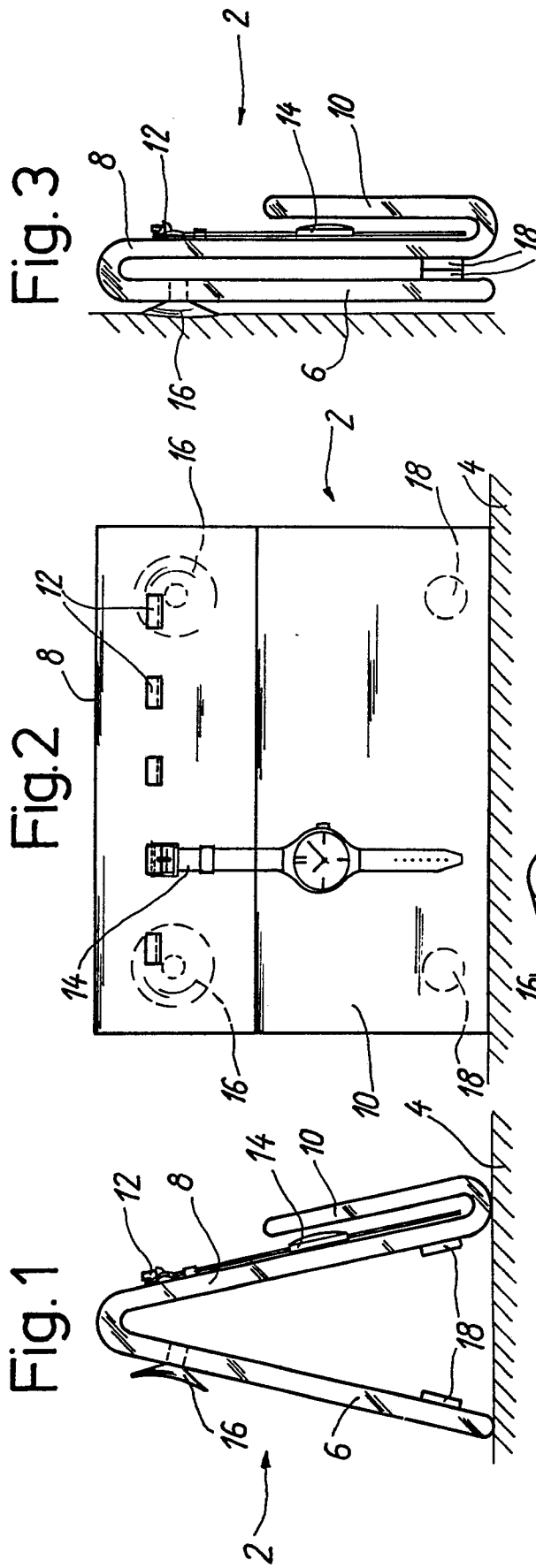


Fig.6a

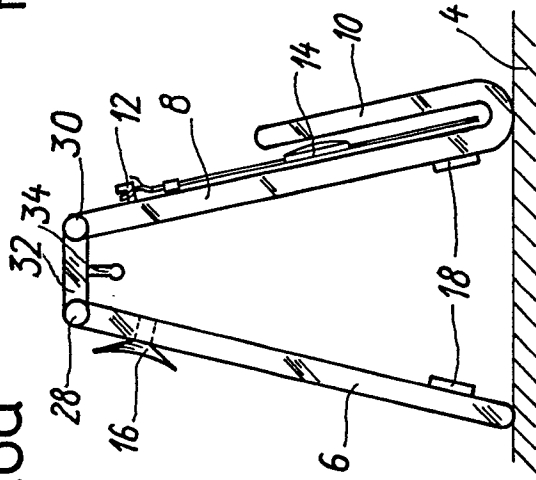


Fig.6b

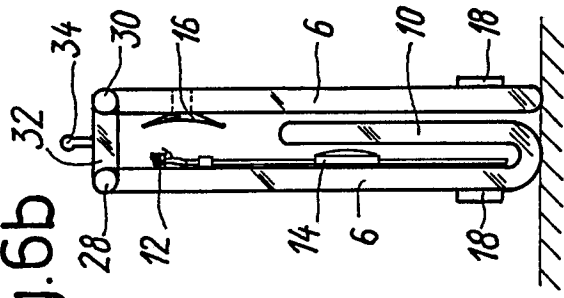


Fig.7

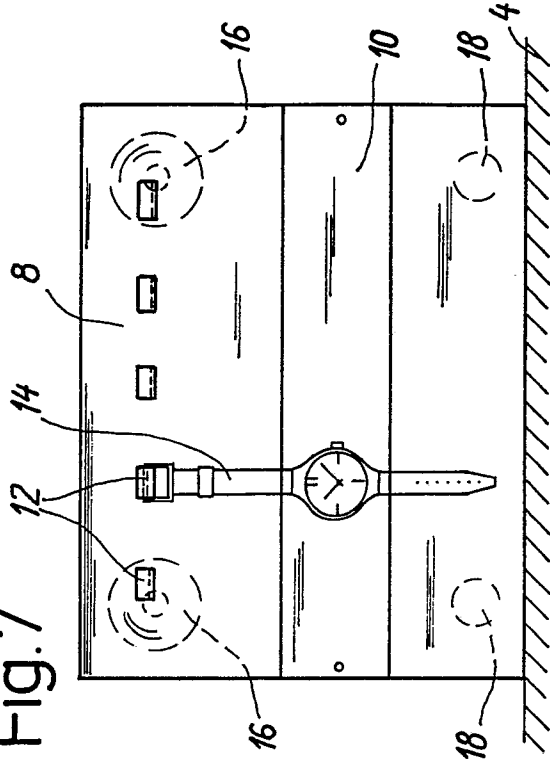


Fig.8

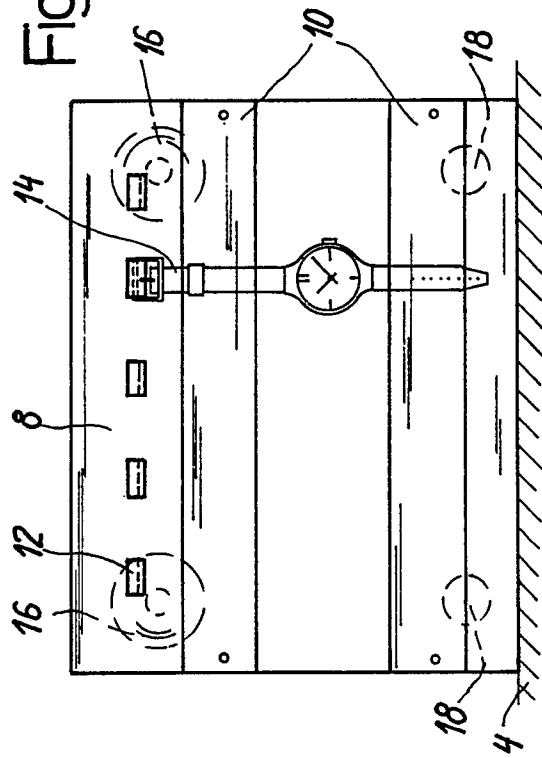
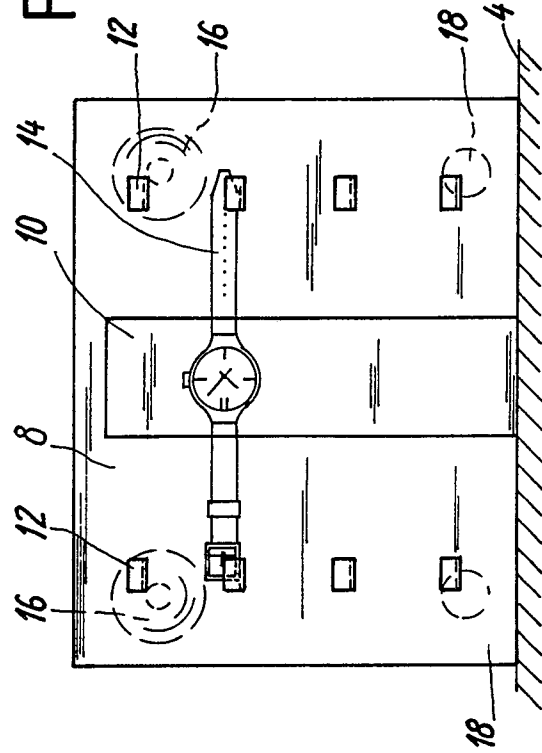


Fig.9





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 89 12 0070

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	US-A-3 039 227 (BUCHHOLTZ) * Colonne 1, lignes 1-56; colonne 3, ligne 40 - colonne 4, ligne 6; figures 3-6 *	1,2,4,5 ,7,8	A 47 F 7/02 A 47 F 5/11
A	---	9	
Y	US-A-3 429 451 (SAMSING) * Extrait; colonne 1, lignes 19-50; colonne 1, ligne 60 - colonne 2, ligne 23; figures 1,2 *	1,2,4,5 ,7,8	
A	CH-A- 594 390 (BLOCH) * Colonne 1, lignes 1-10,54-65; figures 1,2 *	1,3	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) A 47 F A 47 B A 47 G A 47 C B 65 D G 04 B
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 01-02-1990	Examineur DE GROOT R.K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			